

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 24 juin 2026

FG/EF
2026-90

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 18 juin 2026, et sous la présidence de Madame Stéphanie FRESNAIS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 23 - Représentés : 3 - Absent : 1

Membres du conseil municipal	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
Mme Stéphanie FRESNAIS, Maire	X		
M. Daniel HARACHE	X		
Mme Eléonore DE LA GRANDIERE	X		
M. Emmanuel MILLARD	X		
Mme Fabienne RUBIN	X		
M. Olivier LE LAY	X		
Mme Françoise HALLEY	X		
M. Raphaël SIEMDAJ		X	Véronique LIMOUSIN
Mme Véronique LIMOUSIN	X		
M. Laurent HAEGELI	X		
Mme Pascale COUTENTIN	X		
M. Laurent DUMAS	X		
Mme Laurence PONSEEL	X		
M. Wilfrid DUBOIS		X	Laurence PONSEEL
Mme Sophie ROUSSE LACORDAIRE	X		
M. Stéphane SABATHIER	X		
Mme Jocelyne LETONNELIER	X		
M. Pascal SIMON	X		
Mme Sonia DIEUSY	X		
M. Philippe PERRINE	X		
Mme Laurence CRENN		X	Fabienne RUBIN
M. Maxime AGUILLE		X	
Mme Brigitte POULETTY	X		
M. Théo GANTZ	X		
Mme Sylvie ROBERT-STOCK	X		
M. Nicolas SAUVAGE	X		
Mme Odile LESAGE	X		

Le Conseil Municipal désigne Françoise HALLEY comme Secrétaire de séance.

OCTROI DE SUBVENTIONS
POUR L'ACHAT DE VÉLOS A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE
OU DE VÉLOS CARGO NEUFS OU D'OCCASIONS
EXERCICE 2026

La ville de Trouville-sur-Mer souhaite encourager l'usage simple et écologique de vélos à assistance électrique ou de vélos cargo et répondre à une demande croissante de la population avec la mise en place d'une subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo cargo délibérée en Conseil Municipal du 18 février 2021, et modifiée en Conseil municipal le 28 novembre 2024.

Pour rappel, le pourcentage alloué est de 30 % maximum des sommes engagées Toutes Taxes Comprises.

Un plafond a été fixé pour les vélos à assistance électrique neufs à 300 € TTC et 400 € TTC pour les vélos cargos,

Un plafond a été fixé pour les vélos à assistance électrique d'occasion à 150 € et 200 € pour les vélos cargos.

Quatre dossiers ont été reçus depuis le mois de janvier 2026 et sont donc proposés au conseil municipal.

Madame La Maire soumet aux membres du conseil municipal cette proposition d'octroi de subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique ou de vélos cargos, au titre de l'exercice 2026.

Le rapport entendu,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-11 en date du 18 février 2021, relative à la mise en place d'un dispositif de subventionnement à l'acquisition de vélos à assistance électrique ou de vélos cargo,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2024-177 du 28 novembre 2024, actualisant les modalités d'attribution des subventions,

Vu l'avis de la commission cadre de vie, mobilités et environnement du 11 juin 2026

Vu l'avis de la Commission Ressources, Intercommunalité et performance publique du 12 juin 2026

Considérant que les dossiers de demande de subvention reçus sont complets et répondent aux conditions d'éligibilité requises,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide d'octroyer**, pour un montant total de **1 200 € (mille deux cents euros)**, de subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique ou de vélos cargo aux bénéficiaires suivants :

Bénéficiaires

Montant de la subvention (euros)

Madame CROWTHER Lucinda

6, Avenue Cassagnavère 14360 TROUVILLE SUR MER	300,00 €
Monsieur LEGOFF Nathan 1, Avenue Cassagnavère 14360 TROUVILLE SUR MER	300,00 €
Madame YEN Céline 35, Route d'Honfleur 14360 TROUVILLE SUR MER	300,00 €
Madame ADE Françoise 19, Résidence les Aubets 14360 TROUVILLE SUR MER	300,00 €

TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES : 1 200,00 €

- **Précise** que Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 – chapitre 204 – article 20421
- **Autorise** La Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**MADAME LA MAIRE
VICE-PRESIDENTE DE LA CCCC
STÉPHANIE FRESNAIS**

**LA SECRETAIRE DE SEANCE
Françoise HALLEY**

Madame La Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.